

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 novembre 2024.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Luc CHARPENTIER, , Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : P.GROUPIERRE à C.ARSAC, F.MONVILLE à S.TAULEIGNE, Marie-Renée AVON à S.HOuset, J.FERNANDEZ à L.CHAMBONNET, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

Objet : Subvention aux associations sportives des écoles élémentaires - Année scolaire 2024/2025

Le Conseil Municipal, par 33 pour, attribue une subvention de 4 € par élève aux associations sportives ou coopératives des écoles élémentaires, soit :

- Association sportive Fernand Léger : 133 x 4 € = 532 €
- Association sportive Voltaire : 211 x 4 € = 844 €
- Association sportive Joliot Curie : 213 x 4 € = 852 €

La présente délibération est adoptée par 33 pour

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

Le Maire,

